

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RÉUNION DU 21 DECEMBRE 2017

Présents :

M. Gérard TREMEGE	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Patrick VIGNES	Mme Anne CANDEBAT REQUET
Mme Josette BOURDEU	Mme Danielle CARCAILLON
M. Yannick BOUBEE	M. Rémi CARMOUZE
M. Fabrice SAYOUS	M. Jean-Noël CASSOU
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE	M. Philippe CASTAING
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Jean-Claude CASTEROT
M. André BARRET	M. Georges CASTRES
M. Gérard CLAVE	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Denis FEGNE	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Marc BEGORRE	Mme Annette CUQ
Mme Valérie LANNE	M. Pierre DARRE
M. Jacques LAHOILLE	M. Daniel DARRE
M. André LABORDE	M. Denis DEPOND
M. Jean-Claude PIRON	M. Benoît DOSSAT
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Jean-François DRON
Mme Christiane ARAGNOU	M. Jean-Marc DUCLOS
Mme Anne-Marie ARGOUNES	Mme Martine FOCESATO
M. Jean-Marc BOYA	M. Michel FORGET
M. Jean BURON	M. Joseph FOURCADE
M. Roger-Vincent CALATAYUD	M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Gilles CRASPAY	M. Jean-Bernard GAILLANOU
Mme Ginette CURBET	M. Alain GARROT
Mme Andrée DOUBRERE	Mme Simone GASQUET
M. Michel DUBARRY	M. Paul HABATJOU
M. Emmanuel DUBIE	Mme Laure JOUBERT
M. Serge DUCLOS	M. Charles LACRAMPE
M. Marc GARROCQ	M. Paul LAFAILLE
M. Jacques GARROT	M. Francis LAFON PUYO
Mme Geneviève ISSON	M. Pierre LAGONELLE
M. Christian LABORDE	M. René LAPEYRE
Mme Evelyne LABORDE	M. Claude LESGARDS
M. David LARRAZABAL	Mme Sylvie MARCHE
M. Jean-Claude LASSARRETTE	M. Pierre MONTTOYA
M. Jean-Michel LEHMANN	Mme Chantal MORERA
M. Roger LESCOUTE	Mme Madeleine NAVARRO
M. Alain LUQUET	M. Laurent PENIN
M. Ange MUR	M. Yves PIETTE
Mme Evelyne RICART	Mme Marie PLANE
M. François RODRIGUEZ	M. Eugène POURCHIER

M. Jean-Michel SEGNERE M. Philippe SUBERCAZES M. Francis TOUYA M. Bruno VINUALES M. Jean-Christian AMARE Mme Elisabeth ARHEIX M. Jean-Pierre ARTIGANAVE M. Georges ASTUGUEVIEILLE Mme Marie-Paule BARON - M. Philippe BAUBAY M. Francis BORDENAVE M. Lucien BOUZET M. Jean-François CALVO	Mme Danielle RENAUD M. Michel RICAUD Mme Claudine RIVALETTO M. Paul SADER M. Michel SAJOUX M. Roger SEMMARTIN M. Jacques SEVILLA M. Robert SUBERCAZES M. Jean-Marie TAPIE M. Laurent TEIXEIRA M. Jean TOUYA – M. Christian ZYTYNSKI
---	--

Excusés :

Mme Myriam MENDES - M. Marcel DE LA CONCEPTION - M. Jean-Marc LACABANNE
- Mme Maryse VERDOUX

Pouvoirs :

M. Michel AUSINA donne pouvoir à Mme Josette BOURDEU
M. Jean-Louis CRAMPE donne pouvoir à M. Benoît DOSSAT
Mme Yvette LACAZE donne pouvoir à Mme Chantal MORERA
Mme Michèle PHAM-BARANNE donne pouvoir à M. Yannick BOUBEE
M. Alain TALBOT donne pouvoir à M. Claude LESGARDS
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Ange MUR
M. Jean-Pierre BALESTAT donne pouvoir à Mme Ginette CURBET
M. Michel BONZOM donne pouvoir à Lucien BOUZET
M. Serge BOURDETTE donne pouvoir à M. Jean-Noël CASSOU
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir à M. Gérard TREMEGE
M. Yves CARDEILHAC donne pouvoir à M. Paul HABATJOU
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Anne-Marie ARGOUNES
M. Laurent DUBOUIX donne pouvoir à M. Jean-Claude BEAUQUESTE
Mme Suzanne DUCASSE donne pouvoir à M. Christian ZYTINSKI
M. Jean-Michel DUCLOS donne pouvoir à M. Robert SUBERAZES
M. Romain GIRAL donne pouvoir à Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Charles HABAS donne pouvoir à M. Marc GARROCQ
M. Bernard LACOSTE donne pouvoir à M. Jean-Claude LASSARRETTE
M. Vincent MASCARAS donne pouvoir à M. Jean François DRON

Absents :

M. Gérald CAPEL - Mme Marie-Pierre VIEU - Mme Elisabeth BRUNET - M. Patrice MERIGOT

Mr Benoît Dossat est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup Monsieur le Secrétaire et félicitation pour cette promotion. Mes chers collègues, nous allons dans un instant examiner le projet de budget 2018 soumis à votre approbation. Avant de passer la parole au Président de la commission des finances Denis FEGNE, qui va vous le présenter en détail, je souhaite vous faire part de quelques commentaires sur ce budget. D'abord il convient de remarquer qu'en 2017 nous aurons voté deux budgets, celui de 2017 et je l'espère tout à l'heure celui de 2018. Ce budget 2018 est conforme aux orientations budgétaires dont nous avons débattu le 30 novembre dernier, avec une simple modification. Cent mille euros ont été ajoutés dans les études puisque nous avons acté, à l'unanimité, le projet d'agglomération. Donc il convenait face à cette approbation de prévoir le financement des études qui vont être lancés, études d'opportunités, de faisabilités et de financements. Il est très vraisemblable que ça ne coûtera pas cent mille euros sur 2018 mais on a inscrit cette somme car elle permettra de nous engager de façon concrète. Le budget global s'élève à près de 115 millions d'euros investissements et fonctionnements. Le budget principal représente 93 millions d'euros. Dans ce budget nous avons prévu 8 millions d'euros d'investissements. Sur ces 8 millions d'euros il y a 4 types d'investissements qui représentent quasiment 80% du montant total des investissements de 2018. C'est ce qui va être engagé sur la piscine Paul Boyrie pour la rénovation du bassin. Il s'agit de 1 300 000 euros. Les investissements sur l'ensemble de nos ZAC 1 900 000 euros. Les investissements récurrents, soit les subventions d'équipements, les investissements pour Pyrénia et les structures que nous accompagnons. Ils s'élèvent à 2 500 000 euros. Nous allons lancer les études d'aménagement et d'urbanisme, mon cher Patrick et vous allez le voir dans le budget nous avons inscrit 400 000 euros environ, ce qui représente avec ces 4 lignes budgétaires déjà 80% de l'ensemble du budget principal. Le budget qui vous est présenté recèle cependant des incertitudes. Il y a des sujets sur lesquels des discussions sont engagés et n'ont pas encore abouti. Exemple : les discussions sur Pyrénia et l'accompagnement que nous soutenons avec le Département, la ville de Tarbes et la ville de Lourdes de façon significative. Cela concerne l'OSP Tarbes Lourdes Paris et le financement des lignes avec Ryanair. C'est en investissements et fonctionnement 1 400 000 euros. Ce budget global 115 millions d'euros permettra de dégager un autofinancement de 3 600 000 euros. C'est mieux que ce que nous avons imaginé, il y a quelques mois au début de l'année 2017. Avec les amortissements sur les budgets consolidés de 4 402 000 euros cela nous permet de dégager une capacité d'autofinancement de 8 millions d'euros. Il y aura lieu de déduire le capital du remboursement des emprunts à honorer, les emprunts actuels, les emprunts futurs à hauteur de 2 700 000 euros. Tout cela permet de dégager un disponible pour le financement d'investissements de 5 300 000 euros. Si besoin nous pourrions affecter une partie de nos réserves financières qui devraient à la fin de cette année 2017 se situer autour de 13/14 millions d'euros. L'ensemble des investissements tous budgets confondus représentent 10 millions d'euros. Nous avons prévu pour les financer de contracter des emprunts à hauteur de 3 300 000 euros, le reste étant financé par notre autofinancement, par les amortissements, et par les subventions sur investissements. Nous dégagerons tous budgets confondus une

épargne brute de 6 600 000 euros et une épargne nette de 4 925 000 euros. Pour le budget principal une épargne brute de 5 400 000 euros, et une épargne nette de 3 800 000 euros. Voilà quelques éléments sur lesquels je souhaitais attirer votre attention, vous permette de situer les grandes lignes budgétaires. Je voudrais remercier Jean-Luc REVILLER, Sylvain BOUCHERON et les services et en particulier Mme BAUBAY, Mme Sandrine DESCATOIRE et toutes les personnes qui ont travaillé d'arrache-pied à l'élaboration de ce budget. Le service communication pour la présentation qui va vous être faite dans un instant parfaitement claire et agréable. J'espère que ce budget vous agréera. Bien sûr nous verrons les discussions qu'il suscitera dans un instant. Mr le président de la commission des finances je vous passe la parole pour la présentation de ce budget.

M. FEGNE : Merci M. Le Président.

M. LE PRESIDENT : Pardon Denis, excuse-moi, mais j'ai oublié de demander s'il y avait des questions. Merci Yannick, heureusement que tu es là. Oui pour ce genre de précisions, oui je le reconnais. Il s'agit des décisions qui ont été prises par le Président dans le cadre des délégations. Est-ce que vous avez des questions sur ces décisions, il y a des questions. Non, bien parfait. Donc Denis excuse-moi de t'avoir interrompu je te passe la parole vas-y.

M. FEGNE : Vous êtes tout excusé Monsieur le Président, quelques mots peut-être pour compléter ce qui vient d'être dit. Il faut remercier bien sûr les services, il faut remercier la commission finances donc qui est tripartite d'une certaine manière donc avec Valérie pour le PPI et Jacques pour la fiscalité, un budget qui a été réalisé dans un contexte difficile, vous le savez. Le Président le rappelait, d'abord des incertitudes en matière de dotations, de fiscalité mais aussi des changements de compétences, des mouvements de charge et de produits. Ce budget reprend les orientations budgétaires que nous avons votées en novembre et je crois qu'il va nous permettre de poursuivre un travail de rationalisation car nous avons lors du premier budget empilé, additionné les différents budgets des EPCI fusionnés et donc ce budget prévisionnel doit nous mettre en ordre de marche. D'un côté, donc je viens de le dire rationaliser les charges à partir des engagements que nous avons pris, de pérenniser les projets et les investissements qui avaient été lancés dans chaque EPCI et de l'autre se donner des marges et des moyens pour mettre en œuvre le projet de territoire pour lequel il nous appartiendra d'en fixer les priorités et de choisir les investissements qui nous sembleront les plus pertinents.

DELIBERATION N° 1

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL (BP) 2018

Lecture de la délibération

M. FEGNE : J'en ai fini M. Le Président pour la présentation du budget principal, est-ce que vous souhaitez que j'embraye avec les budgets annexes.

M. LE PRESIDENT : Non, nous allons d'abord passer la parole à nos collègues, si certains souhaitent intervenir ou souhaitent des précisions sur le budget principal. Nous pourrions vous et moi et Jean-Luc, apporter les réponses. Qui souhaite intervenir ? M. LAGONELLE

M. LAGONELLE : Oui, merci mais d'abord merci à Denis FEGNE pour sa présentation. Je vais faire d'abord, c'est essentiellement une série de remarques. En fait c'est notre premier vrai budget de la nouvelle agglomération, donc il est certain qu'on est très contraint par les reprises des anciennes agglomérations et que les marges de manœuvre ne sont pas énormes pour faire des choses vraiment volontaristes sur cette première année. Moi ce que j'aimerais dire et qui me tient à cœur, c'est je pense qu'il faut faire un effort important vers le développement économique, je trouve qu'avec les chiffres qui viennent de nous être donnés, le service, le service économique c'est quand même le parent pauvre. Je rappelle que l'on est sur une agglomération qui a un taux de chômage bien supérieur à la moyenne nationale. Tarbes par exemple à un taux de chômage de 21%, c'est le double de la moyenne nationale et nos concitoyens attendent de nous, que l'on se mobilise essentiellement pour l'emploi. Je crois que c'est la forte attente de la population. Malheureusement je ne sens pas cette mobilisation dans nos propositions actuelles. Le mois dernier nous avons voté les propositions pour un projet d'agglomération. Moi je les ai votées parce qu'il y a trois pôles et il faut donner du grain à moudre et des objectifs à chaque pôle, mais il faut bien reconnaître qu'il y a beaucoup de redondances entre ces propositions qui sont toutes orientées vers essentiellement je dirai vers l'activité loisirs. Elles sont toutes intéressantes certes, mais c'est vrai qu'elles sont presque toutes sur le même plan, je pense que par rapport à ces propositions, il y a peu de création d'emplois à attendre de ces propositions, ça va augmenter les dépenses de fonctionnement. En face pas beaucoup de recettes, donc il ne faudrait pas que ces propositions nous mettent à terme en difficulté. Et je regrette c'est mon principal grief que toutes ces propositions créent vraiment peu d'emploi si on les prend une par une ça sera maximum quelques dizaines et encore je suis optimiste, quelques dizaines d'emplois, voilà. Pour terminer la dernière remarque c'est attention à ne pas négliger l'existant, c'est bien que l'on ait un projet d'agglomération, c'est normal, c'est légitime, attention à ne pas négliger l'existant. On vient de voir les dépenses d'investissements qui sont prévues sur les piscines, ce n'est pas négligeable. Rien que sur la piscine Paul Boyrie les investissements qui sont prévus dessus, c'est trois fois à peu près les investissements qui sont prévus sur tout le pôle culturel, donc ce n'est pas rien. Moi le souhait que j'exprime ici ce soir c'est qu'avant de se lancer dans les propositions de notre projet d'agglomération on règle peut-être d'abord la question des piscines. Parce que là on va investir beaucoup, je souhaiterais que l'on tranche le sort de la piscine de Séméac et que l'on décide aussi collectivement ce que l'on va vraiment faire sur le site de Paul Boyrie peut-être avant de passer à d'autres projets d'agglomération. Je vous remercie.

M. MONTROYA : Oui, moi simplement j'aurais voulu avoir une information, c'est-à-dire on sait déjà que les taxes locales vont augmenter rien que du fait de la GEMAPI. Les taxes qui vont peser essentiellement sur les ménages, en période de crise. C'est par rapport aux recettes comment se traduit, les recettes fiscales des taxes, quelle est l'incidence et quelle évolution par rapport à la situation antérieure. J'aurais aimé avoir un comparatif de l'augmentation des taxes par rapport à la situation des budgets précédents notamment du budget antérieure que l'on pourrait parfaitement avoir en regardant une comparaison entre les différents budgets, des différentes agglomérations qui sont réunies.

M. SEVILLA : Oui j'aurais voulu avoir une explication, on a déjà parlé sur la GEMAPI. Parce que nous faisons partie d'un syndicat qui gère déjà pas mal de cours d'eau, et on fait une recette de 1 500 000 euros mais j'aimerais savoir où vont aller les dépenses et ce qu'elles vont être. Parce que là on n'en a pas parlé pour l'instant et comment ça va se traduire pour les

communes qui versent déjà l'argent au syndicat, est-ce que l'on va être doublement pénalisé ?
Merci.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions ? D'autres questions ? Oui M.DUBARRY

M. DUBARRY : Merci, bonsoir à tous. Moi je remarque que dans la section de fonctionnement dans le détail des recettes chapitre 73-111, il y a une augmentation des recettes fiscales de 450 000 euros de plus par rapport au budget précédent. Bon ça n'a rien d'anormal, je ne pense pas puisqu'il y a un relèvement des bases et aussi les constructions nouvelles. Contrairement à cette recette nouvelle, nos dotations elles sont figées, je pense que parmi ces 450 000 euros de plus de recette fiscale ça serait bien qu'il y ait une partie qui serve à augmenter le fonds de concours. Merci.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions ? M. BOUBEE

M. BOUBEE : Merci M. Le Président, tout d'abord moi je souhaiterais également rendre au rapporteur qui a essayé avec beaucoup de clarté, de limpidité de nous faire partager tous ses chiffres. Je tiens également à remercier les services, l'ensemble des services et le service communication qui effectivement a fait un travail pédagogique extrêmement intéressant pour synthétiser des renseignements, des renseignements intéressants qui nous permettent de comprendre. M. Le Président, je voulais faire une observation partagée par un certain nombre de collègues, qui se sont émus mais bon. On a surmonté notre émotion, je tiens à vous rassurer, et cet abus de langage vous l'avez encore utilisé tout à l'heure en disant que nous avons approuvé à l'unanimité les propositions du projet d'agglomération. Alors les mots ont un sens mais bon on ne va pas se quereller pour ça, ce n'est vraiment pas intéressant. Ce que nous avons fait dans la délibération, la dernière du conseil communautaire du 30 novembre, nous avons pris acte effectivement des 6 projets à l'unanimité, nous avons pris acte des 6 projets structurants que vous proposiez et nous avons décidé de lancer les études de faisabilités et d'opportunités. Cela ne signifie pas que nous approuvons l'intégralité du projet d'agglomération, mais ce n'est pas un souci. La presse visiblement qui a été réunie avant le conseil communautaire a bénéficié de renseignements que n'a pas eus le conseil communautaire et ça cela pose des difficultés. Alors exemple : la semaine des Pyrénées du 7 décembre où, et c'est bien, l'agglomération fait la une. Quand la presse fait la une, effectivement d'éléments très positifs pour le territoire, c'est quelque chose pour laquelle nous devons nous réjouir, ça été le cas. Donc dans la semaine du 7 décembre 2017, il y a Univerciel, un parc de Loisirs en Bigorre, où est indiqué que d'ici 2 ans la Bigorre sera dotée d'un parc. Sera, donc au « futur simple », « affirmatif », doté d'un parc ultra-moderne avec planétarium, réalité virtuelle et simulateur : un bijou de technologie à 6 millions d'euros. Nous ne savions pas en conseil communautaire que d'ici 2 ans ça serait fait, et nous ne savions pas que ça coûterait 6 millions d'euros. Moi je lis la presse, après, après moi je ne souhaite mettre personne en difficultés, je veux parler toujours pareil de méthode. Ensuite donc vous êtes en photo sur la une et c'est bien, en disant l'agglomération va investir 40 millions d'euros. On ne savait pas que les 6 projets structurants coûteraient 40 millions d'euros ça n'a pas été dit. Donc 40 millions d'euros, c'est détaillé en page 2 pour 6 projets. Le gros morceau, c'est Univerciel où il est indiqué que la structure pourrait s'installer d'ici 2 ans pour environ 6 millions d'euros. Le Président confirme, c'est dans le corps de l'article, le journaliste met entre guillemets, il s'est attaché à reproduire le verbatim de la personne qui s'exprime. Le premier des dossiers à être réalisé, ce sera le 313. On va à la page 3 et selon moi le deuxième devra être Univerciel; ça n'a pas été dit en conseil communautaire. C'est le projet phare mais il ne

verra pas le jour avant deux ans, au mieux le chantier débutera fin 2018. Et après vous donnez des détails sur la superficie du bâtiment qui fera entre 1000/1500 mètres carrés et qui coûtera entre 2 et 3 millions d'euros pour le bâtiment et 2 ou 3 millions d'euros pour les équipements, éléments dont nous n'avions pas eu connaissance non plus en conseil communautaire. Après page 3, la salle multisports arrive enfin. Là, c'est le journaliste qui s'exprime dans son article : le « 313 » va bel et bien accueillir une salle multisports unique dans le sud-ouest du pays. Ouvrir les guillemets, et là c'est vous, M. Le Président, qui vous exprimez : le projet est déjà dans les tuyaux, 30 cabinets d'architecte planchent sur le dossier. En janvier, un jury dont je ne ferai pas partie sera chargé de choisir les trois meilleurs projets et ça se poursuit un tout petit peu plus loin, ouvrez les guillemets le choix final sera fait avant le mois de juin, ce sera alors le lancement des travaux, voilà. Attends, je n'ai pas fini, ah si jamais je vous embête moi je m'arrête, je peux m'arrêter y a pas de problème. Ce qui est embêtant c'est que le journaliste de la Nouvelle République du groupe Dépêche n'a pas compris la même chose dans l'ordre des projets. Je suis sûr qu'il n'y a aucune malice, y a absolument aucune malice. C'est-à-dire que les collègues du pôle centre qui lisent la semaine des Pyrénées se disent chouette Univerciel c'est en second et puis les collègues qui lisent le groupe Dépêche se disent le second projet c'est l'auditorium de Lourdes. Donc voilà, c'est pareil c'est les mêmes chiffres c'est 40 millions d'euros. Ce sont des chiffres dont on n'avait pas eu connaissance. Bon voilà, je me fais-moi le modeste interprète de ce que disent un certain nombre de collègues. Ce que je voudrais vous dire, c'est que l'exercice, j'en conviens, je partage tout ce que vous aviez dit au départ, est difficile. Il y a tout un tas d'inconnus ; en particulier, heureusement, la fameuse règle d'or a été évacuée sinon nous aurions été dans une difficulté extraordinaire. Mais bon comme l'actualité du jour n'est pas celle du lendemain, il faut être prudent. Après faisons un calcul. Notre capacité d'investissement sur les immeubles, je ne parle pas des 10 millions d'investissements qu'évoquait Denis dont 2,7 millions comme vous l'avez indiqué fort justement de subventions, je n'évoque pas le remboursement du capital de la dette. En fait l'investissement réel en bâtiment, en achat etc... c'est 4 à 5 millions d'euros notre possibilité à peu près, 4 à 5 millions d'euros. Plus vraisemblablement 4 millions mais bon on va dire 5. 5 millions par an d'investissement, si tout va bien nous aurons 1 million de subvention auprès des divers partenaires ; ça été indiqué il y a le contrat régional unique, les politiques contractuelles de la région il est indiqué dans le projet de territoire qu'effectivement on se calera sur les aides de la région. Donc 5 millions d'investissements réels par an moins 1 million de subvention, il reste 4 millions à trouver. C'est très compliqué, c'est très difficile, ça sera de l'emprunt ou de l'autofinancement ; même si notre épargne nette a acquis un niveau intéressant, ça va être difficile toutefois. Pourquoi ? Parce que notre communauté d'agglomération est peu endettée, nous avons collectivement, ensemble peu de marge de manœuvre, il n'y aura pas d'emprunts qui vont tomber. Ce qui peut être un bien peut être également un mal, donc peu de marge de manœuvre parce que l'encadrement des collectivités même si on n'est pas dans la règle d'or, même si visiblement le Parlement a assoupli la position initiale qu'avait le gouvernement, il n'en demeure pas moins que nous sommes rentrés dans un nouveau monde, ça on nous le dit tous les jours. Donc ça sera difficile parce que ça veut dire que l'on ne pourra peut-être pas avoir les mêmes latitudes qu'on avait dans le passé. Il y a un point positif, je l'ai souligné et j'ai plaisir à le dire, c'est le niveau de l'épargne nette. Alors après, notre capacité d'investissement sur le projet de territoire, le réel c'est 5 millions par an au mieux. Le projet de territoire, M. Le Président, vous avez dit qu'il était fait pour 5 ans, c'est écrit également dans les articles de presse. 5 millions d'investissements par an multiplié par 5 ça fait 25 millions. C'est 40 millions le montant des investissements, le compte n'y est pas. Donc, mais je vais essayer quand même de devancer votre réponse, en

tout cas de ne pas être désagréable avec vous. C'est vrai que 40 moins 25 cela fait 15 à trouver. Pour le projet Univerciel pour lequel j'ai appris que vous vouliez monter une SEM, il y aura des fonds privés. Donc je vais faire un calcul très rapide 6 millions moins 3, il reste quand même, il y a quand même 12 millions, qui nous manqueront probablement au terme des 5 ans pour faire l'ensemble des projets que nous avons votés. Je conclus là-dessus. Et moi, j'invite les collègues à s'inscrire dans les groupes projets pour travailler : il y en a qui le feront, il y en a qui ne le feront pas, parce que chacun est libre de faire ce qu'il veut. Personnellement, je m'inscrirai dans un groupe projet parce que je souhaite travailler. La difficulté qu'il y a effectivement, cela va être de planifier et voyez-vous, même vous, je ne sais pas si c'est un lapsus que vous avez fait à la conférence de presse, M. Le Président. Une fois il est indiqué que le projet qui sera fait en numéro 2, parce que le numéro 1, il ne fait l'ombre d'un doute pour personne, ça sera le 313, nous avons un journaliste qui a compris que ça serait Univerciel et un autre a compris que ça serait l'Auditorium. Donc je me fais l'interprète d'un certain nombre de collègues comme moi qui ont lu pour vous poser toutes ces questions et obtenir toutes ces précisions, voilà ce que je voulais dire pour l'instant.

M. LE PRESIDENT : Qui veut intervenir ensuite, une main est levée. François Rodriguez

M. RODRIGUEZ : Oui par rapport au budget que vous avez présenté là, j'ai remarqué qu'il y avait quand même dans le fonctionnement des 4 977 430 qui était peut-être possible de dégager du fonctionnement alors que les frais de fonctionnement augmentent moi ça ne me gêne pas dans la mesure où c'est pour l'emploi des personnels qui sont actuellement plutôt précaire en CAE, CUI et ceux dont vous devez nous présenter dans le tableau des effectifs que vous deviez revoir. Je pense que vous avez annoncé que vous tiendrez compte des futures embauches et tout avec attention, mais je voudrais que l'on mette quand même l'accent sur ces personnes-là qui elle peut-être dans 3 mois pour certaines peut-être dans 2 mois seront ou actuellement vont passer les fêtes dans le doute, elles ne savent pas si elles sont reprises ou pas, si ça peut être rapidement fait. Je vous rassure je ne connais personne de ses employés, je pense peut-être qu'il y en a peut-être qui était même dans l'ancienne communauté d'agglomération de Lourdes et qui sont repartis peut-être avec la branche qui a été restituée, la branche scolaire ça fait peut-être moins de 15 emplois et je souhaite qu'il y ait quand même une somme qui soit inscrite parce que je pense que les travaux qu'ils font et le travail qu'ils exécutent est nécessaire à la continuité de la vie de la communauté d'agglomération et que l'on regarde cela avec attention. Merci.

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Bien, je vais essayer d'apporter des réponses car de toute évidence, il ne s'agit pas de questions techniques auxquelles le Président FEGNE aurait pu répondre sans problème. D'abord à M. BOUBEE. M. BOUBEE je trouve votre exercice sympathique et bien attentionné c'est évident. Je précise que je ne tiens pas le crayon des journalistes, ils écrivent ce qu'ils veulent, c'est leur liberté. Peut-être me suis-je mal exprimé parfois ça m'arrive, ou peut-être ai-je été mal compris ça arrive aussi. Mais quand on m'interroge sur les projets qui sont dans le projet de territoire et qu'on me dit «ça va représenter un investissement de quel ordre», bien sûr que l'on a une petite idée ; quand même, cela représentera un investissement de 35 à 40 millions sur les 5 ou 6 années qui viennent. C'est en vertu d'évaluations provisoires. Les études qui vont être engagés à partir du mois de janvier : faisabilités, opportunités et financement nous diront exactement quels seront les coûts de ces divers projets. Cela peut très bien nous amener à différer certains d'entre eux. Mais, oui quand on lance des projets comme ceux-là il faut avoir une idée de ce que cela va représenter. C'est essentiel pour ne pas rêver pour rien. Vous

avez évalué l'investissement annuel à 5 millions. Si on tient compte des subventions de 30 % que nous pourrions vraisemblablement obtenir sur certains de ces projets surtout que l'on s'inscrit dans les trajectoires du Conseil Régional. Si l'on évalue l'investissement avec 30 % de subventions cela veut dire qu'on pourra investir 7 millions dont 5 à notre charge. Et 7 millions sur 5 ans ou 6 ans ça fait bien entre 35 et 40 millions. Il est possible quand les études auront abouti, que l'on s'aperçoive qu'il y a des investissements plus chers que prévu. Dans ce cas nous déciderons ensemble des priorités. Je ne me souviens pas avoir eu un tel débat entre 2014 et 2016 au Grand Tarbes. Effectivement il n'y a eu aucun investissement donc la question ne se posait pas. La question ne se posait pas et pourtant j'entends les bons conseils donnés par certains. Il faut tout faire pour l'emploi. C'est facile de dire ça mais ce n'est pas nous qui créons les emplois. Nous devons mettre en œuvre tous les moyens pour que les entreprises viennent s'installer chez nous et ça nous sommes en train de faire. Quand par exemple on a avec le Président Jacques GARROT accordés 450 000 euros de fond de concours aux communes cela a généré 6 millions d'investissements. Est-ce que les 6 millions d'investissements n'ont pas contribué au maintien ou au développement de l'emploi dans les entreprises ? Quand on regarde le projet de territoire qui vous a été proposé, il a bien été précisé que l'ensemble que ces projets s'inscrivaient vers une seule trajectoire : le développement économique. Quand on parle d'un parc d'attractivité, je dis bien d'attractivité comme Univerciel sur le site de l'aéroport si demain il y a 30 ou 40 000 personnes qui y viennent, cela va contribuer au développement de notre territoire, et au développement de l'activité économique. Alors je vais revenir à ce qu'a bien voulu dire Mr BOUBEE, il a dit on a voté le projet d'agglomération. Je rappelle que la délibération que je vous ai soumise prévoyait que nous nous engageons sur les études d'opportunités, de faisabilités et de financements. Si ces études démontrent qu'il y a des projets qui ne sont pas réalistes ou réalisables, on en prendra acte on en tiendra compte. A l'issue des études nous verrons quels sont les projets qui devront être réalisés en priorité. Le 313 est un projet prioritaire. Pourquoi ? Parce qu'il est engagé. Il a été voté ici lors d'un précédent bureau. Il est dans les tuyaux, l'appel public à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre a été lancé et il est en avance par rapport aux autres. Il y en a un autre, ça m'étonne que M. BOUBEE ne l'ait pas cité c'est la médiathèque. Le projet de médiathèque a été engagé par le Grand Tarbes en 2016 sous la responsabilité de Mme ISSON. L'étude est bien avancée par rapport aux quatre autres projets. Donc si possible d'abord le 313, puis ensuite un projet sur le pôle centre et un autre sur le pôle sud. Les investissements proposés vont contribuer à la dynamique de notre territoire. Ces investissements si les études démontrent leur faisabilité seront engagés pour 5 ou 6 ans. Il faut avoir un peu de mémoire avant de se lancer dans des critiques acerbes. M. LAGONELLE qui considère que le projet d'agglomération va être générateur de charges et pas de recettes. Ce discours on l'a entendu au Grand Tarbes vous avez applaudi M. LAGONELLE au terme du 313. Il y aura des recettes, et il y aura des dépenses comme dans tout projet structurant. Il y aura des recettes directes encaissées par notre Communauté d'Agglomération, et il y aura des recettes induites au profit du territoire : les hôtels, les restaurants, les commerces etc.....et les entreprises qui travailleront. Les propositions pour l'emploi, je suis prêt à recevoir les vôtres. C'est facile de critiquer plus difficile de proposer. Je suis prêt à recevoir vos propositions, elles seront les bienvenues. Pour les piscines c'est un investissement important que nous vous proposons pour Paul Boyrie. C'est une piscine qui a plus de trente ans même pas loin de 40 et on nous signale des fuites au bassin. Cette rénovation va coûter 850 000 euros, on s'en passerait franchement. Ces investissements vont être réalisés en 2018 et 2019. L'avenir de la piscine Michel Rauner ? Des discussions ont été engagées avec Mme Le Maire de Séméac, et des projets sont à l'étude. On a rencontré je pense que Mme Le Maire les a

rencontrées aussi, des personnes qui sont prêtes à nous faire des propositions mais nous aviserons le moment venu. M. MONTROYA et M. SEVILLA la taxe GEMAPI. Je vais demander à M. PIRON d'apporter davantage de précisions. Nous trouvons en recette et en dépense une évaluation, et vous demandez quelles seront les dépenses financées par cette taxe. Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui avec précision. Ces dépenses seront étudiées dans les prochaines semaines. Elles auront pour objectifs d'assurer une meilleure gestion des eaux et une meilleure protection des risques. Jean-Claude PIRON va en parler, et il va répondre également à M. SEVILLA quand il demande s'il aura une double peine pour les communes qui payaient déjà à un syndicat et qui demain vont payer la taxe GEMAPI. Nous allons tout mettre en œuvre pour qu'il n'y ait pas de double peine. Je vous ferai des propositions qui ne seront vraisemblablement pas accueillies par tout le monde favorablement mais donc l'objectif sera de faire jouer la solidarité pour qu'il n'y ait pas de double peine. Jean-Claude PIRON je te passerai la parole après pour que tu reviennes sur la GEMAPI. M. DUBARRY vous avez noté une augmentation de la fiscalité, c'est exact mais l'augmentation prévue dans le budget correspond à la variation des bases exclusivement. Il n'y a aucune décision de notre part d'augmenter la fiscalité. C'est l'augmentation des bases que l'on a évaluée à minima à plus 0.5 et que, vraisemblablement, ce sera supérieure à 1.

M. DUBARRY : C'est ce que j'ai dit M. Le Président

M. LE PRESIDENT : Pardon

M. DUBARRY : C'est ce que j'ai dit M. Le Président

M. LE PRESIDENT : Je confirme que ce que vous avez dit et imaginé. La seule variation est là, il n'y a aucune augmentation de la fiscalité de notre part.

M. DUBARRY : Vous ne répondez pas à ma question M. Le Président

M. LE PRESIDENT : Pardon

M. DUBARRY Je m'excuse mais vous ne répondez pas à ma question M. Le Président.

M. LE PRESIDENT : Quelle est la question ?

M. DUBARRY: La question elle est, puisqu'il y a 450 000 euros de plus, de prélèvements enfin d'impôts de recettes. Est-ce qu'on ne peut pas mettre une partie de ces 450 000 euros dans les fonds de concours puisque vous avez vous-même reconnu que 450 000 euros de travaux l'an passé avait généré 6 millions pour les entreprises, donc si on met 900 000 euros ça générera 12 millions pour les entreprises ce qui serait une bonne chose. Merci.

M. LE PRESIDENT : Nous verrons mais pour l'instant, et je parle sous le contrôle de Jacques GARROT tous les projets qui ont été présentés, et sollicité un fonds de concours ont été satisfaits. Plus de 40 communes en ont bénéficié. Nous avons inscrit la même somme dans le budget 2018, parce que les 40 communes déjà servies ne peuvent pas en bénéficier l'année suivante. C'est tous les 2 ans. En inscrivant 450 000 euros il y aura 40 communes nouvelles qui pourront en bénéficier. Si demain, on le verra avec Jacques GARROT, et la commission fonds de concours, il y a plus de projets à financer et que les besoins excèdent les 450 000 euros je proposerai en décision modificative d'abonder le fonds de concours en fonction des besoins. Pas de problème parce qu'effectivement notre souci c'est d'aider les communes dans leur projet d'investissement et en même temps de donner du travail aux

entreprises. François RODRIGUEZ signale qu'il y a une augmentation des dépenses de fonctionnement, et j'aimerais bien que vous me disiez comment vous avez fait pour voir cette augmentation car on n'a pas d'éléments de comparaison.

M. RODRIGUEZ : C'est une baisse des dépenses de fonctionnement et il y a un reliquat que vous souhaitez passer sur l'investissement de 4 977 430 euros, alors je pensais que cette baisse se traduisait peut-être aussi par le fait que la communauté d'agglomération avait récupéré de Lourdes peut-être du personnel et ne rentrait plus dans cette baisse et que le solde positif qui reste d'autofinancement c'est précisé comme ça, à l'annexe 1B en bas de la page 4 où il y a ces 4 977 430 euros.

M. LE PRESIDENT : Nous verrons ce que nous ferons de notre épargne brute le moment venu. Il est très vraisemblable comme d'ailleurs vous le verrez en 2017 où nous n'avons pas mobilisé les emprunts prévus. Nous aviserons le moment venu en fonction des besoins. Le budget ce n'est pas figé, c'est un cadre, que l'on présente qui trace le chemin. Mais durant le cheminement on peut très bien être amené à modifier le trajet, en fonction des nécessités, en fonction des opportunités, en fonction des priorités ou des besoins qui pourraient apparaître. Je vous rassure, voilà mes chers amis les réponses que j'ai voulues apporter à vos interventions. Je ne souhaite pas qu'il y ait des allers retours permanents.

M. LAGONELLE : Si le règlement intérieur m'autorise deux prises de parole, après j'arrêterai il n'y a pas de souci. C'est un débat je crois que l'on peut débattre sereinement et tranquillement. Je reviens sur deux choses parce que vous n'avez pas répondu à ma question, je m'inquiétais, je disais il ne faut pas négliger l'existant par rapport aux propositions du projet d'agglomération et je parlais des piscines. Bon malheureusement vous ne m'avez pas répondu, vous avez répondu on verra le moment venu, c'est un peu comme « combien met de temps le fût du canon pour refroidir... un certain temps ». Moi mon souci c'est qu'il faudrait régler prioritairement cette question des piscines peut-être avant de rentrer dans d'autres projets parce que c'est quelque chose d'important. Je rappelle que les piscines ce sont des milliers de licenciés, des milliers d'usagers et les piscines ça pèse beaucoup plus que n'importe quels autres des 6 autres projets. Je mets le doigt là-dessus parce que je pense que c'est vraiment important que l'on règle ça, il y a des études qui ont été lancées au niveau du Grand Tarbes il y a déjà deux ans ou trois ans donc on a vraiment tous les éléments financiers et techniques mais il faut trancher, voilà. Ensuite je reviens sur une contre vérité que vous avez dite, moi je suis très partisan du bâtiment 313 ne me faites pas dire que je suis opposé au bâtiment 313. Le bâtiment 313 si vous aviez été efficace M. TREMEGE il serait fait depuis 2012 ou 2013. En 2014 le Grand Tarbes manquait de ressources et pour faire le bâtiment 313, je l'explique pour les conseillers communautaires qui n'étaient pas au Grand Tarbes il fallait augmenter la fiscalité de 7%, de 7% c'est pour ça qu'il a été décidé de suspendre cette réalisation. Donc.

M. LE PRESIDENT : Soyez sérieux.

M. LAGONELLE : Mais je suis sérieux, je suis sérieux ne me coupez pas. Soyez sérieux vous-même, ne me coupez pas s'il vous plaît sinon je vais être obligé de reprendre la parole. Donc si le Grand Tarbes n'a pas fait le bâtiment 313 en 2014 et 2015, c'est pour des raisons fiscales. Aujourd'hui si l'agglomération a les moyens de faire ce projet, vous m'aurez à vos côtés pour le réaliser. C'est un projet qui me tient énormément à cœur, voilà je voulais rétablir ce point de vérité.

M. LE PRESIDENT : Bien puisque vous parlez d'efficacité permettez-moi de vous rappeler puisque vous étiez favorable à ce projet à l'époque, que vous avez quand même voté contre sa poursuite et vous venez de dire pour des raisons fiscales, c'est une absurdité incroyable. La suite, des résultats du Grand Tarbes a bien démontré que nous avons les moyens de le faire au cas où vous auriez oublié. Nous avons dégagé au Grand Tarbes plus de 5 millions d'épargne nette. On avait vraiment les moyens de faire face à l'investissement et, je rappelle que l'on a balancé 500 000 euros par les fenêtres en payant un architecte pour rien. Pour rien puisque le permis de construire était prêt à être déposé on a perdu aussi 3 500 000 de subventions et il faut aujourd'hui relancer le dispositif. Alors les leçons faciles. Pour les piscines, nous avons inscrit dans le budget 2018, 1 300 000 euros. Les travaux devraient être faits en 2018 et 2019. Ce n'est pas un investissement récurrent, c'est un investissement ponctuel à réaliser d'urgence car il y a une fuite du bassin Paul Boyrie. Si on est capable de mettre en 2018, 1 300 000 euros pour le financement des travaux sur la piscine Paul Boyrie, en 2019 on devrait pouvoir inscrire la même somme pour financer un des investissements qui auront été validés dans le cadre des études qui nous seront rendus sur le projet d'agglomération. Voilà.

M. LAGONELLE : Vous faites semblant de ne pas comprendre ma question, mais d'accord.

M. LE PRESIDENT : Est-ce que quelqu'un d'autre demande la parole. M. GAILLANOU

M. GAILLANOU : Oui M. Le Président juste pour revenir dans le cadre des effectifs, je voudrais savoir si on a des emplois aidés, et ce qu'il leur est réservé en 2018. J'aimerais que l'on fasse le point sur le sujet.

M. LE PRESIDENT : Bien je ne peux pas vous répondre maintenant, vous aurez ces informations dans le bilan social qui vous sera présenté avec le compte administratif en juin vraisemblablement. Néanmoins, nous avons 4 contrats aidés, et ils ont été renouvelés. Est-ce que Le Président FEGNE veut rajouter quelque chose aux précisions que j'ai données.

M. FEGNE : Absolument pas.

M. LE PRESIDENT : Merci M. Le Président. Jean-Claude alors la GEMAPI.

M. PIRON : Bonsoir tout le monde, la GEMAPI on pensait en parler au point numéro 20 puisqu'en fait. Bon simplement là si l'on doit parler de financement à l'heure actuelle, le financement on a le choix effectivement par rapport aux attributions de compensation soient on part du principe que c'est une nouvelle taxe, nouvelle compétence donc on part d'une feuille blanche effectivement on ne touche pas à vos attributions de compensation, soit on estime au contraire qu'à partir du moment les communes on va avoir le problème avec les communes qui en fait n'adhéraient pas à un syndicat. Parce que pour elles, elles peuvent considérer que si vous adhérez à un syndicat c'est que vous aviez un intérêt à le faire. Par exemple : vous c'est Sarniquet vous payez 883 euros au SMGAA effectivement mais on peut estimer parce que vous êtes concernés directement par la protection qu'offre un syndicat et donc eux ils peuvent estimer, ils pourraient estimer effectivement ces communes que vous adhérez parce que vous aviez un intérêt et que donc c'est normal également que vous payiez plus que les communes qui n'adhéraient pas. On a regardé un petit peu on est allés voir qu'elles étaient les communes qui n'adhéraient pas, on s'est bien rendu compte que souvent si elles n'adhéraient pas c'était plutôt par méconnaissance, par désintérêt peut-être par rapport au problème des inondations parce que qui n'a pas sur sa communauté de communes de

problèmes d'eau, ça n'existe pas. Donc en fait ne pas adhérer à un syndicat ce n'était peut-être pas une très bonne chose, on a déjà parlé de ce qui s'est passé avec les problèmes sur l'état de L'Echez etc... des communes qui n'adhéraient pas et qui n'étaient pas dans le cadre et qui auraient dû l'être. La décision M. Le président vous l'a dit, on va en parler, on discutera très certainement elle sera prise le 31. Nous étions hier en préfecture, je vous en parlerai peut-être tout à l'heure on a eu une réunion qui a été un point de passage très important par rapport à la GEMAPI, je vous en dirais quelques mots tout à l'heure. Toutes les communautés de communes étaient présentes hier soir en préfecture donc 16 qui sont concernés directement par notre projet. A l'heure actuelle les 12 euros parce que cela a fait peur à beaucoup de monde pendant nos comités de pilotage, les 12 euros c'est complètement M. Le Président vous l'a dit c'est totalement aléatoire, totalement aléatoire. On sait par exemple que le Pays de Lourdes et de la Vallée des Gaves va réclamer 20 euros par habitant, mais ça ne veut rien dire 20 euros par habitant on est bien d'accord que c'est un produit attendu à partir des 4 taxes etc...et là on est parti sur 1 500 000, et en fait si on fait le total de toutes vos cotisations on est à peu près à 700 000 euros pas plus. Donc en fait 1 500 000 c'est très largement surévalué donc ça sera certainement moins. Parce que l'on va partir sur 2008 avec un système d'entente qui fait que toutes les communes en gros seront couvertes soit par la SMGA (Syndicat Mixte de Gestion de l'Adour) soit par la haute Bigorre, soit pour le troisième c'est l'ARROS voilà et donc en fait on va partir sur un système d'entente, il n'y aura pas de travaux l'an prochain sauf ceux qui sont déjà programmés bien entendu, mais sinon il n'y aura pas de travaux donc on devrait être sur quelque chose de beaucoup plus contraints. Une chose est sûre, on a discuté beaucoup parlé cela fait 10 mois que l'on parle de cette GEMAPI, les Présidents des trois plus grosses on va dire communautés de communes et la communauté d'agglomération sont tous d'accord pour dire qu'on va essayer de faire ça à minima, on est bien d'accord on est tous conscients que les populations sont impactées qu'on va pas leur rajouter encore une chose et qu'on fera ce que l'on doit faire et que l'on n'ira pas au-delà et pas questions de faire des travaux pharaoniques qui ne seraient pas absolument nécessaires, voilà. Et ensuite la dernière chose c'est que le futur syndicat que l'on va créer sur l'Adour, ce syndicat unique donc qui ira des sources de l'Adour jusqu'à Barcelone du Gers. Il est à construire complètement en 2018, là pour l'instant ce n'est qu'un point de passage on a décidé de le faire. L'engagement a été pris hier, hier soir en préfecture par l'ensemble des Présidents donc on va le faire mais tout le travail va se faire, tout le monde sera invité à travailler dans les groupes de travail que l'on va créer à partir de janvier 2018 pour tout travailler au niveau des finances bien entendu et savoir jusqu'où va la solidarité. Est-ce que quelqu'un à Riscle doit payer plus cher que quelqu'un à Campan ou pas, tout ça, ça va être débattu. Mais également la représentativité bien entendu et le territoire, et tout ça, ça va être fait à partir de janvier là maintenant on va se mettre au travail, voilà.

M.LE PRESIDENT : Rémi et ensuite Mme RICARD

M. CARMOUZE : Juste Jean-Claude, si je peux me permettre il y a 15 communes dans la communauté des communes qui ne sont pas concernées et répertoriées par la préfecture comme zone à risque.

M. PIRON : Oui, sauf que dans la GEMAPI maintenant il y a le pluvial également, voilà. Alors je sais que toi tu as un cas très particulier parce qu'a priori vous ne buvez que du vin, il n'y a pas d'eau chez toi mais il y a quand même des problèmes d'eau.

M.LE PRESIDENT : Mme RICARD.

Mme RICARD : Oui, merci. Donc c'est vrai que pour 2018, moi si j'ai un petit peu compris tout ce qui a été dit sur la GEMAPI oui c'est vrai que nous on cotise déjà pour un syndicat et puis il va y avoir cette fameuse taxe à l'habitant. Donc pour ces communes comme les nôtres par exemple j'ai l'impression que l'on va quand même payer deux fois. J'ai fait un petit calcul bref pour Aurensan petite commune d'environ 800 habitants, donc entre la cotisation du syndicat que l'on va payer plus la taxe qui va être payé à l'habitant cela représente plus de 12 000 euros pour une petite commune comme ça. Donc c'est un exemple que je voulais donner et c'est là que nous on ressent cette double pénalité.

M.LE PRESIDENT : Mme RICARD je suis contrarié parce que tout à l'heure j'ai précisé que nous ferions tout pour qu'il n'y ait pas de double peine. C'est-à-dire que vous ne continuiez pas à payer les cotisations plus la GEMAPI. Et j'ai même dit que cela fera l'objet de propositions ultérieures. On y travaille avec Jean-Claude PIRON, avec Jean-Luc et avec toutes les personnes concernées. Il faudra que l'esprit communautaire et la solidarité jouent. Mais nous ferons tout pour qu'il n'y ait pas double peine.

Mme RICARD : M. TREMEGE, j'avais compris, j'avais compris parce qu'à la dernière réunion vous en aviez déjà parlé de ce projet de solidarité, ça j'en avais tenu compte. Moi si je voulais préciser ça c'est dans l'espoir effectivement que l'on va travailler dans ce sens-là et j'ai bien entendu ce que vous avez dit tout à l'heure.

M.LE PRESIDENT : J'en suis fort aise. Qui souhaite intervenir encore ? Bon je vais vous demander maintenant concernant le vote du budget principal de bien vouloir vous prononcez, ceux qui désirent s'abstenir le manifeste en levant la main : 28 absentions. Ceux qui désirent voter contre le manifeste en levant la main.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 2

DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE (BA) OM EX CCB ET DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE (BA) PETITE ENFANCE EX CCCO

Lecture de la délibération

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 3

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DES BA 2018

Lecture de la délibération

M.LE PRESIDENT : Merci M. Le Président. Je demande à l'assemblée est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ou désire des précisions sur ces budgets annexes. Jean-Marc.

M BOYA : Je voudrais savoir la ZAC Cap Aéro, elle n'a pas été rebaptisée ce n'est pas Cap Pyrénées maintenant.

M.LE PRESIDENT : Il ne s'agit pas du nom de la zone mais du budget

M BOYA : Donc le budget reste lui Cap Aéro, d'accord.

M. FEGNE : Pour l'instant techniquement c'est Cap Aéro.

M.LE PRESIDENT : Je sou mets ces propositions à votre approbation. Ceux qui désirent s'abstenir le manifeste en levant la main : 17 abstentions.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 4

INTEGRATION DU BUDGET ANNEXE TELEPORTS DANS LE BUDGET ANNEXE LOCATION IMMEUBLES ET TRANSFERT DU TELEPORT 1 DANS L'ACTIF DU BUDGET PRINCIPAL

Lecture de la délibération

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 5

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES

Lecture de la délibération

M.LASSARRETTE : Juste une question si vous me le permettez, pour la CLECT est-ce que nous pourrons avoir vraiment les éléments chiffrés parce que c'est très difficile de se prononcer sur des montants d'attributions de compensations comme ça sans avoir vraiment les éléments de méthode et le résultats des calculs.

M.LE PRESIDENT : L'ensemble de la CLECT que je tiens à remercier et à féliciter parce que c'était un travail très important. Les chiffres vous seront communiqués.

M.LASSARRETTE : Je crois que la CLECT ne s'est pas encore réunie

M.LE PRESIDENT : Non, non elle a déjà travaillé pas mal en amont sur d'autres sujets, elle va continuer parce qu'elle n'a pas terminé. Mais elle a déjà fait un travail très important, c'est pour ça que je tiens à rendre hommage à son Président et à ses membres.

M. LAHOILLE : Mais la CLECT sera informée complètement comme chaque fois.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 6

BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Lecture de la délibération

M.LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions à M. Le Président PEDEBOY, M.MONTOYA ?

M.MONTOYA : Oui M. Le Président c'est une question récurrente que je pose régulièrement mais maintenant que **?????** est achevé et que la nouvelle agglomération est née y a cet élément plus un autre élément c'est à terme la fin au moins d'une concession de transport. Il serait opportun, urgent et opportun compte tenu des comptes qui nous sont présentés de mener une étude sur la gratuité des transports et je dirais maintenant sur l'ensemble de l'agglomération. Les deux dernières années on nous rétorquait qu'effectivement nous n'étions

pas encore dans une situation définitive mais qu'une fois la situation terminée et bien on pourrait passer à ce type d'étude. Or à peu près tout le monde était conscient qu'effectivement compte tenu du rapport que vient de nous faire le Président PEDEBOY, Président de la commission des transports et de la mobilité. Il me semble opportun de mettre à l'ouvrage et de contacter une société d'étude pour procéder à ce travail, et effectivement sur la base de l'étude de procéder à un vote.

M.LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres questions? M.PEDEBOY est-ce que vous voulez bien répondre à M.MONTOYA.

M.PEDEBOY : Oui je crois que l'on a déjà répondu, mais enfin bon on va le refaire. Moi je crois que tout le monde sait que le contrat de délégation de service publique s'achève en juin 2019. Le contrat des transports de la ville de Lourdes s'achève la même année en décembre et donc nous avons toute l'année 2018 pour nous consacrer effectivement à un cahier des charges et à la recherche d'un cabinet. Ce cahier des charges bien sûr comportera les avis des uns et des autres, et vos avis et bien sûr on parlera dedans de la gratuité des transports ça va de soi. Mais on ne va pas le faire avant, il faut revoir tout le réseau ça va être l'objet de cette étude tout le long de l'année 2018 il va y avoir du travail ça ne peut pas se faire comme ça. Vous êtes tous en attente quand même d'un certain service et nous le concevons tout à fait donc y a ça aussi, qu'il faut regarder. Il y a maintenant 86 communes, il faut que ces 86 communes soient considérées on ne pourra pas aller partout c'est certain mais malgré tout il faudra que l'on s'y penche sur cette question-là. Voir de quelle manière on peut revoir tout notre réseau et au travers de cela dans le cahier des charges on parlera de la gratuité.

M.LE PRESIDENT : Merci M.PEDEBOY pas d'autres remarques. Mme RICARD et M.MONTOYA ensuite.

Mme RICARD : Merci M. Le président, oui c'est vrai qu'il y a des habitants dans les petites communes comme Aurensan, y a pas qu'Aurensan parce que ça se finit à Sarniguet on est un petit peu au bout, nous. La réflexion sur un maillage supplémentaire de transport et c'est vrai que j'espère qu'en 2018 la réflexion va être bien engagée et qu'il y aura peut-être des propositions.

M.LE PRESIDENT : Vous avez tout à fait raison Mme Le Maire, je voudrais vous dire et le Président PEDEBOY pourra en témoigner car nous en avons parlé à plusieurs reprises. Compte tenu de notre DSP actuelle, nous ne pouvons pas imaginer une extension du périmètre très significative car ça serait remettre en question la DSP et nous serions contraints de relancer une nouvelle procédure. Par contre j'ai demandé une étude sur l'extension du périmètre pouvant représenter entre 10-15% du budget actuel. Dans le cadre de ces études que nous avons demandées avec Jean-Christian PEDEBOY on avait cité deux exemples, à titre purement indicatif. On avait demandé au Cabinet d'étudier une extension vers le nord, de Bours vers d'autres communes et vers le sud de Tarbes vers Juillan. Les réflexions sont engagées sur une extension du périmètre plus large. Je vais répondre à M. MONTOYA qu'il va être difficile de concilier dans le même temps une extension dans la prochaine DSP importante du périmètre et donc coûteuse et en même temps de réfléchir à une gratuité du service du transport. C'est à mon avis et on va voir ce qu'en pense Jean-Christian PEDEBOY, incompatible. Jean-Christian.

M. PEDEBOY : Effectivement je pense, je suis tout à fait d'accord avec vous M. le Président. Il n'empêche que lors du cahier des charges on en discutera avec le cabinet qui sera retenu et on verra si c'est possible on ne va pas balayer cette solution. Effectivement moi ça me semble un petit peu compliqué contenu de certains services qui sont attendus dont il faudra avoir une idée de ces services, du volume que cela représente pour après ce prononcer sur une éventuelle gratuité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, c'est une réponse bien plus politique que la mienne. M. MONTROYA mais c'est la même.

M. MONTROYA : Oui mais je voulais simplement préciser un point. C'est qu'il y a au moins une centaine de collectivités qui ont décidé de mettre en place la gratuité des transports, alors certaines collectivités en ont suffisamment avec la taxe transport d'autres non. Et la plupart et la majorité d'ailleurs de ces collectivités abonde même sur le budget des transports et je dirais que c'est un choix, un choix politique savoir si le service public si effectivement on va participer au service public, rendre ce service aux citoyens au moindre coût et le plus possible dans le cadre de la gratuité. Mais je dois dire que l'étude serait incomplète si on n'y ajoutait pas un autre volet, celui de la possibilité d'une régie public des transports.

M. LE PRÉSIDENT : Tous ces points seront, comme vient de le dire Jean-Christian PEDEBOY, examinés dans le cadre de l'étude. Ensuite il me paraît prioritaire d'imaginer et d'engager une extension du périmètre. On pourra réfléchir à une évolution de la gratuité sur certaines catégories d'usagers mais vous verrez que quand l'étude nous sera rendue, la gratuité pure et simple risque de ne pas être envisageable. Quant aux 100 collectivités qui ont engagé une gratuité totale, j'aimerais que vous m'en donniez la liste. Merci beaucoup, on les consultera pour voir comment elles financent ce service parce que vous avez raison de dire que c'est un service public. Il n'a jamais été dit que les services publics étaient gratuits.

M. MONTROYA : Je vous fournirai donc cette liste.

M. LE PRÉSIDENT : Oui cela m'intéresse et puis on va les consulter après, ça viendra enrichir notre réflexion.

M. CAZAUBON : Moi je reviens là-dessus, j'ai bien entendu Jean-Christian PEDEBOY qui dit qu'une étude sera faite. A mon avis c'est une analyse d'un ?????? mais ce que je vois c'est qu'à certaines heures ces bus ils circulent à vide. Est-ce que dans l'étude, bon la dernière fois M. REVILLER m'avait dit qu'évidemment il y a des heures de pointe sur certaines lignes ils sont pleins mais ne peut-on pas étudier avec une flottille de petit bus, a moment donné dans la journée il n'y a qu'une ou deux personnes dans les bus. Y a un problème de ce côté-là.

M. LE PRÉSIDENT : Non mais c'est exact et c'est le cas dans toutes les villes où il y a un service de transport urbain y compris à Paris. Il y a des moments où les bus ne sont pas remplis on a en discuté avec Jean-Christian PEDEBOY et le cabinet avec lequel nous travaillons. Il est évident que si on voulait répondre à ce service il faudrait acquérir des minibus qui fonctionneraient uniquement à certaines heures et les autres bus seraient sur un parc de stationnement. Cela fait un double investissement et cela ne peut s'imaginer. Les économies qui pourraient être réalisées par ailleurs ne semblent pas significatives. Qu'en pense Jean – Christian PEDEBOY ?

M. PEDEBOY : Je pense c'est le problème du délégataire, nous après tout je comprends très bien et je pense l'avoir déjà dit à Jean-Louis CAZAUBON. C'est vrai que c'est très ennuyeux pour l'image surtout de voir des cars passés à vide mais, enfin bon ça c'est le délégataire qui doit rectifier le tir, voir s'il y a d'autres moyens. Dans le cadre de la nouvelle étude on peut effectivement l'intégrer dans le cahier des charges et faire apparaître justement au nouveau délégataire qu'il faudrait peut-être qu'il s'intéresse à cette situation effectivement mais aujourd'hui on ne peut rien faire jusqu'en 2020.

M. LE PRESIDENT : Le délégataire nous dira « fournissez-moi les bus et j'aviserais en fonction des horaires ». C'est un double investissement qui ne peut s'imaginer qu'avec la nouvelle délégation qui sera discutée en 2019 avec un nouveau parc de véhicules éventuellement. Quand je vais à Paris et que je prends le métro, y a des horaires où il n'y a personne dans les rames et des moments où c'est plein. C'est malheureusement la contrainte imposée par le service public, comme on le disait, un service public à géométrie variable en fonction des horaires. S'il y avait un flux de clientèle stable et linéaire, on pourrait imaginer tout cela, mais le flux clientèle est variable avec des pointes et avec des creux. Je soumetts cette proposition à votre approbation.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 7

DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS (SMT) LE FIL VERT

Lecture de la délibération.

M. LE PRESIDENT : Qui souhaite intervenir ? Oui M. MONTROYA

M. MONTROYA : Oui M. Le Président voilà un outil extraordinaire qui disparaît, je crois que l'on peut rendre un hommage au Fil vert pour le travail accompli.

M. LE PRESIDENT : Merci M. MONTROYA j'approuve. M. BOUBEE

M. BOUBEE : Le Fil vert, je crois, gère l'aire de co-voiturage Tarbes-Est, on l'avait inauguré je me rappelle avec tous les partenaires. L'aire de co-voiturage Tarbes-Est : qui la gère puisque le syndicat va être dissout. C'est l'agglomération en attendant. Je posais la question, c'est de l'argent en plus pour l'agglomération c'est tout. Qui sait qui va la gérer cette aire, le nettoyage qui était géré par le fil vert. Qu'est-ce que ça va générer comme dépense supplémentaire ? Il y a le réseau de caméra de télésurveillance etc... C'est ma question, je ne voulais mettre personne en difficulté

M. LE PRESIDENT : Personne n'est en difficulté. Cela me permet de rappeler que les deux aires de co-voiturages ont été décidées quand j'étais Président de la communauté d'agglomération du Grand Tarbes et que, lorsqu'elle a été inaugurée la première je n'ai même pas été invité. Puisque tu dis « en présence de tout le monde » et bien non je n'ai pas été invité mais ce n'est pas grave. Il est évident qu'à partir du moment où le fil vert sera dissout nous assumerons l'entretien et nous prendrons nos responsabilités sur les aires. On a parlé tout à l'heure de l'aménagement des ronds-points, entrée de ville etc... même chose. Non l'autre est gérée par ASF, elle continuera à être gérée par l'ASF. Celle que nous gérons est à côté de la sortie Est de l'autoroute. Tout est possible, il faut demander à ASF s'il veut gérer les deux.

Mais ceci étant, je vous fais remarquer qu'elles ne sont pas exploitées de la même façon, celle d'ASF est payante et celle de la sortie Est, est gratuite. Y a-t-il d'autres interventions ?

M.MONTOYA : Oui l'intervention de Yannick BOUBEE que j'ai mal entendu d'ailleurs me fait penser justement à la gestion du stationnement du co-voiturage car effectivement elles ont été réalisées aussi avec des fonds publics, le laisser à la société autoroutière qui elle veut faire du péage je trouve que c'est excessif et que nous devons veiller à ce que le co-voiturage ne soit pas de fait payant. Car imaginer le co-voiturage quand on veut covoiturer, si effectivement le coût du stationnement dépasse la dépense que l'on aurait faite pour aller à Lannemezan avec sa propre voiture et bien les effets du co-voiturage tombent à l'eau. La nécessité de développer le co-voiturage c'est forcément qu'il y ait des aires adaptées et gratuites.

M.LE PRESIDENT : On est d'accord. Je précise que quand même nous le finançons avec les recettes qui sont issues du VTA, que nous continuons à avoir, donc on n'est pas pénalisé.

M.BOUBEE : Je vais parler dans le micro pour que Pierre entende et que surtout, on ne me fasse pas dire des choses que je n'ai pas dites. Je pensais que c'était bien cher, Pierre, de négocier avec ASF, une entreprise privée, pour voir si elle pouvait contribuer à l'entretien de l'aire sans mettre de péage. Je n'ai jamais dit de mettre un péage, surtout pas, mais contribuer à l'entretien de l'aire puisque cette aire favorise la fréquentation de l'autoroute donc leur business. Ce qui aurait pour conséquence de diminuer les charges de fonctionnement de la collectivité, c'est ça le fond de ma pensée. Alors c'est possible ou ce n'est pas possible mais je pose la question. Voilà, c'est tout.

M.LE PRESIDENT : On va leur demander mais je pense personnellement que c'est de l'angélisme, ils vont dire : vous nous demandez de contribuer aux dépenses, si vous voulez que je contribue aux dépenses et bien je veux qu'il y ait des recettes. Mme RICARD

Mme RICARD : Merci M.TREMEGE, M.BOUBEE il y a quand même quelque chose qui m'interpelle. C'est que le co-voiturage fait qu'il y a moins de véhicules qui utilisent l'autoroute donc c'est plutôt l'inverse moi que j'aurai dit. Excusez-moi.

M.LE PRESIDENT : Bien vu. Bien je soumetts cette proposition à votre approbation. Y a-t-il des abstentions, des votes contre.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 8

CONVENTION DE DELEGATION PARTIELLE D'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA CATLP A LA VILLE DE LOURDES

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 9

CONVENTION DE DELEGATION PARTIELLE D'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA CATLP AU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 10

CONVENTION D'ÉVALUATION DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TRANSPORTS ENTRE LA RÉGION OCCITANIE ET LA CATLP

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 11

CONVENTION DE COOPERATION EN MATIÈRE D'ORGANISATION DES TRANSPORTS ENTRE LA RÉGION OCCITANIE ET LA CATLP

Lecture de la délibération.

M. MONTROYA : Oui mais je voudrais expliquer, je ne voterai pas comme la délibération précédente car ??? et la région viennent perturber ce qui marchait parfaitement bien.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 12

APPROBATION DU RÈGLEMENT POUR LE FONDS D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE ÉCONOMIQUE

Lecture de la délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce que vous avez des questions ? Il y a l'ensemble des fiches qui concernent nos différentes interventions. Nous avons prévu un budget pour 2018 de 500 000 euros pour le financement de ces interventions. Est-ce qu'il y a des questions ? Je précise qu'il y a dans ces fiches quelques projets qui ont déjà été mis en œuvre par notre communauté d'agglomération en relation avec Crescendo dans le cadre de la French Tech. Je pourrais aussi parler de ce qui s'est fait avec la Mêlée Adour. Et qui fait émerger plusieurs projets de création d'entreprises. Bien évidemment de la ???? où sur une vingtaine de dossiers, y en a à peu près la moitié de sérieux que l'on accompagne déjà et que l'on continuera à accompagner. Bien évidemment comme je l'ai déjà dit tout à l'heure à Michel DUBARRY pour les fonds de concours aux communes, si demain nous constatons que l'enveloppe de 500 000 euros est insuffisante, que les demandes et le souhaite, soient bien plus nombreuses, nous abonderons le fonds d'intervention comme il se doit. Y a-t-il des questions ? Oui M.GAILLANOU

M.GAILLANOU : Simplement quand on aura des demandes d'aides, il faudra quand même s'assurer du sérieux de l'entreprise.

M.LE PRESIDENT : Je suis d'accord avec vous. C'est pour ça que dans certains chapitres, on a une vingtaine de dossiers et qu'il y en a une dizaine qui représente réellement des projets d'entreprises pour l'instant. Ça veut dire que les études ont été faites et ont démontrées qu'il y avait des projets pas encore mûrs ou parfois dépassés. Votre remarque est tout à fait pertinente et nous y faisons attention. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'opposition, pas d'abstention. Je vous promets je regarderai à chaque coup vers vous M.MONTOYA vers ma gauche. Abstention ah bon, vous êtes opposé à nos interventions pour aider la création d'entreprise.

M. MONTOYA : Ce n'est pas ma philosophie que de voir partir de l'argent public vers le privé. Qu'on commence d'abord à envoyer de l'argent public vers les secteurs publics qui en ont besoin. Faisons fonctionner les services publics, ceux qui appartiennent à tous et on verra après.

M.LE PRESIDENT : Très bien, j'espère que vous vous souviendrez de ce que vous venez de dire quand nous aurons à voter des soutiens à des projets qui concernent l'économie sociale et solidaire. C'est ce que tu voulais dire, voilà. Il ne peut pas y avoir deux poids et deux mesures il faut être cohérent. Est-ce qu'il y a d'autres questions. Je soumetts donc cette proposition à votre approbation avec l'abstention de M.MONTOYA.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 13

CREATION D'UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)

Lecture de la délibération.

M.LE PRESIDENT : Afin d'éviter une représentation pléthorique, vous avez vu que tous les maires pouvaient y participer, il est proposé à notre conseil, il vous est donc proposé une représentation des communes membres de l'EPCI en désignant deux représentants par pôle. S'il y a des conseillers maires qui veulent s'ajouter je suis d'accord pour qu'il y en ait trois cela va de soi. Pour l'instant les candidats que nous avons pour le pôle Nord : M.CALATAYUD, M.BOUBEE. Pour le pôle centre : M.SAYOUS et M.RICAUD, pour le pôle Sud : Mme BOURDEU et Philippe SUBERCAZES. C'est normal que Tarbes et Lourdes y soient car ce sont les communes où la concentration est la plus importante et où les problèmes de délinquance peuvent être les plus prégnants. Mais ceci étant je demande s'il y a pour chaque pôle un candidat Maire qui souhaite participer à ce CISPD. Oui bien M.DEPOND pour le pôle Centre on l'ajoute, pour le pôle Nord Denis FEGNE et pour le pôle Sud Jean-Marc BOYA est d'accord, parfait. Donc si vous en êtes d'accord je vous propose que ces trois membres par pôle soient désignés pour nous représenter. Je vous demande d'abord d'approuver la création du CISPD selon les modalités indiquées. Deuxièmement de désigner les membres que vous venons d'évoquer. Y a-t-il d'autres remarques ? Pas d'opposition, pas d'abstention. Merci à tous ceux qui ont accepté de siéger au sein de ce CISPD.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 14

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ODOS

Lecture de la délibération.

M. LEHMANN : Oui merci de cette 1^{ère} présentation Patrick. Alors je vous épargnerai quand même de rentrer trop dans le détail effectivement parce que pour ceux qui ont été curieux, ils ont pu regarder et visiter du coup virtuellement notre commune. C'est un dossier évidemment très consistant qui a été fourni, ce qu'il faut retenir principalement dans le cadre de cette démarche c'est qu'évidemment d'abord c'est se projeter sur la croissance prévisible de la population à partir de statistiques. Donc en ce qui nous concerne, elles sont extrêmement modérées à l'image de notre département évidemment nous sommes aujourd'hui à 3300 habitants nous nous projetons à un peu plus de 3500 dans une dizaine d'années. Donc vous voyez c'est tout à fait raisonnable ce qui veut dire que nous pouvons être ensuite cohérents dans nos propositions de consommation d'espace. Il est évident qu'ensuite nous avons identifié des besoins en habitat différents de la typologie actuelle puisque nous sommes dans notre commune principalement dotée d'habitat pavillonnaire essentiellement occupé par des propriétaires, donc il nous manque un pan de l'offre aujourd'hui sur Odos pour répondre à la diversité des besoins et nous avons veillé dans certaines propositions et aménagement de les intégrer. Notamment au titre de la mixité sociale et de la prise en compte de la réhabilitation inéluctable de l'habitat ancien. Pour autant nous veillons à ce qu'il subsiste une qualité urbanistique dans tous ces aménagements et que le cadre de vie soit préservé, puisque c'est quand même un de nos atouts en tenant compte évidemment de la spécificité de certains secteurs on l'a abordé tout à l'heure on a parlé des entrées de ville rapidement. Nous en avons une sur notre commune qui mérite une attention particulière puisqu'elle est à la fois commerciale et liée avec de l'habitat en particulier. Nous avons aussi à prendre en compte une tendance forte du moment dans les aménagements c'est la place des déplacements doux, déplacement piétons, déplacement de deux-roues nous avons déjà une première piste cyclable qui relie avec la ville de Tarbes et donc il faut continuer à mailler notre territoire pour répondre à cette attente-là. Evidemment l'aspect des équilibres environnementaux est essentiel également avec la protection et le développement je dirai même des espaces agricoles, ce qui est un atout précieux aux portes de la ville et notamment en pensant déjà aux mutations d'agriculture qui sont devant nous. Dotant que nous avons donc des terrains agricoles qui sont en limite d'habitat et de la ville de Tarbes et que donc il est préconisé et souhaité de notre part qu'il y est beaucoup plus de places vers les cultures biologiques et saines sans attaquer et altérer la qualité des sols, et donc en meilleure cohabitation avec les zones d'habitat. Egalement nous avons des particularités évidemment comme toutes les communes sur les espaces naturels, sur les cours d'eau donc nous en avons aussi tenu compte et tout ceci a été fait bien entendu en respectant le cadre législatif et particulièrement les orientations des dernières lois. Notamment la loi Alur et la loi Grenelle qui donc nous impose à une consommation d'espace tout à fait mesurer avec des priorités par rapport à ce que l'on appelle vous le savez les « dents creuses ». Nous avons aussi évidemment tenu compte des documents réglementaires type le plan de prévention des risques d'inondation, les schémas régionaux et écologiques, et les schémas départementaux sur l'eau. Mais aussi je le dis ici dans cette enceinte de l'agglomération les plans qui nous concernent qui nous lient au niveau intercommunal. Que ce soit le plan local de l'habitat avec un objectif donc de logements sociaux, nous y avons souscrit de manière volontariste et non pas subi. Et aussi en prévision de la révision du schéma, du futur schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui nous amène à prendre en compte les besoins en sédentarisation. Ceci m'amène à penser que ce travail qui a été fait pourra s'inscrire assez logiquement et de manière cohérente avec la constitution du futur plan local d'urbanisme intercommunal. Nous avons donc eu ce souci dans la rédaction de notre projet. Au bilan donc je fais très vite, au terme de cette phase d'élaboration il me semble que nous présentons un projet qui est équilibré, qui préserve les qualités environnementales et clairement qui est en rupture avec les modes d'aménagements passés sur notre commune puisque nous avons en grande partie quand même rompu avec l'expansion urbanistique sur toute la largeur du territoire, en privilégiant un habitat resserré qui permet de re-dynamiser le centre parce que si nous avons une qualité, un atout à savoir la vie associative, nous avons un handicap structurel sur la faiblesse de nos services au niveau du centre bourg. Donc nous pensons que c'est en re-densifiant, en

rapprochant l'habitat du centre que nous pourrions répondre à de nouvelles attentes d'installation. C'est clairement un projet avec une ambition politique mais qui je pense permet de respecter et de remplir ses différents objectifs, le corps social évolue les attentes aussi nous devons maintenant pleinement les intégrer. Une ligne directrice vous l'avez compris : la préservation du cadre de vie et la qualité environnementale. Un mot sur l'esprit de cette démarche quand même, nous nous sommes concentrés sur les objectifs généraux principaux sur notre vision politique en nous affranchissant des intérêts privés qui nécessairement sont venus en conflit à certains moments. Je dois dire que ça c'est fait de manière absolument unanime au niveau du conseil municipal donc nous avons pour cela discuté, anticipé, nous avons annoncé suffisamment tôt que ce PLU allait être lancé pour que les intéressés puissent prendre leur disposition et anticiper la volonté qu'ils avaient d'utiliser ou non leur parcelle qui était déjà urbanisée. Oui il y a une fermeture de surfaces constructibles sur la commune que nous assumons, nous l'assumons parce que notre stratégie et nos objectifs je pense sont cohérents et tout à fait recevables, voilà ce que je voulais dire sur cette démarche-là. Je suis à votre disposition si vous souhaitez des précisions particulières. Un remerciement appuyé auprès des agents de l'urbanisme alors en particulier notre agent local et aussi surtout l'agent ici de l'agglomération qui a constitué ce très gros dossier permettant de présenter cette délibération en cette fin d'année et donc nous ouvrant je l'espère la perspectives des consultations et de l'enquête publique sur l'année 2018 en respectant les objectifs que nous nous étions fixés sur le plan calendaire donc un grand merci à elle.

M.LE PRESIDENT : Merci M.LEHMANN, nous ferons à Mme BOUCHE les compliments que vous venez de faire. Alors Elodie vous avez entendu bravo, félicitations, vous faites du bon travail. Y a-t-il d'autres interventions. Je soumetts cette proposition à votre approbation.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 15

EVOLUTION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION ENTRE LA CATLP ET LA VILLE DE LOURDES

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 16

ADHESION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE : AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'OCCITANIE SPL

Lecture de la délibération.

M.LE PRESIDENT : Merci Jean-Claude. Est-ce que vous avez des questions ? Enfin on voit se dessiner la constitution de guichets uniques qui permettront aux porteurs de projets d'avoir un seul interlocuteur à charge pour lui ensuite de mobiliser l'ensemble des acteurs pour accompagner les projets structurants. Donc j'ai proposé à Jean-Michel SEGNERE et Jean-Claude BEAUCOUESTE

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 17

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE RESEAU ENTREPRENDRE ADOUR/LES ENTREPRENARIALES EN ADOUR ET LA

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES -
2017/2018**

Lecture de la délibération.

M.LE PRESIDENT : Merci Jean-Claude, vous avez là l'exemple de ce que j'évoquais tout à l'heure avec la Mêlée Adour avec French Tech initiatives qui doivent nous permettre de capter les futurs porteurs de projets. De même sera organisé en 2018 un concours de Startup, un concours national dont les dotations seront importantes puisque le 1^{er} prix recevra 30 000 euros, on aura l'occasion d'en reparler dans les prochaines semaines. Tout cela va dans le sens de capter chaque fois que possible les porteurs de projet et on va s'attaquer également aux porteurs de projet de Startup, en organisant un concours national. Évidemment l'objectif est de faire en sorte que ceux qui recevront les prix, 1^{er} 2^{ème} 3^{ème} etc puissent ensuite créer leur entreprise sur notre territoire. On mettra en œuvre les dispositifs d'accompagnement pour essayer de les capter. Cela fait partie des initiatives prises pour favoriser la création d'entreprise. Tout cela crée un mouvement qui fait qu'aujourd'hui, je le dis sous le contrôle de Gilles CRASPAY puisque les étudiants ont été de brillants participants au hackathon. Ils étaient 120 et à la fin une dizaine de projets pertinents ont été présentés et retenus. Voilà c'est un travail au niveau de nos compétences dans le domaine du développement économique avec parfois un peu d'originalité. J'espère que tout cela sera suivi d'effets. Y a-t-il des questions ? Des oppositions, des abstentions. M.MONTOYA mais abstention parce qu'on va donner 1 000 euros parce qu'on va adhérer pour 1 000 euros aux entrepreneuriales. C'est pour ça que vous vous absteniez. Vous avez le droit de vous abstenir comme vous voulez.

M. MONTOYA : Et je vote selon ma conscience M. Le Président, je vote sur la base d'un certain nombre de principe et non pas sur un certain nombre de valeur. Parce que les valeurs c'est comme à la bourse "ça monte et ça descend ça s'achète et ça se vend".

M.LE PRESIDENT : Et les principes non, vous ne croyez pas que c'est pareil. En principe non, mais dans la réalité je suis désolé il y en a beaucoup qui sautent à pied-joint sur leur principes

M. MONTOYA : A la différence des valeurs, les principes sont opposables au tiers et la République se bâtit sur des principes. Les droits de l'homme et du citoyen ce sont des grands principes "Liberté, Egalité et Fraternité" ce sont des grands principes. Voilà la différence entre valeur et principe.

M.LE PRESIDENT : Ce sont plus des valeurs que des principes je suis désolé, mais bon enfin on ne va pas polémiquer là-dessus, on n'est pas là pour faire de la philosophie politique mais pour décider de délibération donc une abstention. Pas d'autres oppositions. Yannick tu voulais dire quelque chose.

M.BOUBEE : Oui que, bon Pierre, c'est la soirée, on n'est pas tout à fait d'accord mais moi je suis ravi d'entendre le Président dire ce qu'il a dit, puisque la convention avec Entreprendre Adour, nous en sommes à l'origine au niveau du Grand Tarbes. Moi je me ravis de voir que les germes que l'on avait plantés en terre ont poussé et que les actions qui sont pertinentes et intelligentes sont poursuivies, voilà.

M.LE PRESIDENT : Merci beaucoup, c'est pour ça qu'il est abusif de dire que l'on ne fait rien pour le développement économique. On fait en fonction de nos compétences et de nos moyens. Pas d'autres remarques, pas d'opposition pas d'abstention à part M.MONTOYA.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 18

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) – MISE EN PLACE PARTIELLE DE LA TEOM INCITATIVE (TEOMI) : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20 DU 28 SEPTEMBRE 2017

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 19

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) – CONVENTION D'ORGANISATION FUTURE ET PHASE TRANSITOIRE POUR LA CONTINUTE DE LA GESTION DU SERVICE PUBLIC

Lecture de la délibération.

M.LE PRESIDENT : Merci M. le rapporteur. Je voudrais à mon tour et à en votre nom remercier et féliciter Sylvie SOROSTE pour l'excellent travail accompli, et également remercier et féliciter pour leur engagement tout à fait remarquable Jean-Claude PIRON et André LABORDE sur des sujets particulièrement techniques. Merci à vous et merci de nous éclairer chaque fois que nécessaire. Michel DUBARRY vous vouliez intervenir allez-y.

M.DUBARRY : Oui je vois que vous voyez bien M. Le Président .J'avais juste levé le doigt. Oui c'est par rapport donc pour continuer la réunion qui a eu lieu il y a une quinzaine de jours ou une dizaine de jours où certains Maires ont été réunis par Jean-Claude PIRON, André LABORDE et Mme SOROSTE. Donc il y a 3 syndicats qui ont été dissous, le SIMA, le Syndicat de lutte contre les crues de l'Alaric et un autre je me rappelle plus lequel. Donc la question était, on supprime le Syndicat des crues de l'Alaric mais apparemment la GEMAPI n'aura pas cette compétence puisque c'est un canal. Donc je crois que Jean-Claude PIRON ou Mme SOROSTE devait se renseigner et apporter des précisions, je ne sais pas s'ils ont eu d'autres informations par rapport à ça. Ce qui serait dommageable c'est que suite à cette compétence GEMAPI enfin à cette loi, le Syndicat des crues de l'Alaric a été supprimé et que personne ne prenne la compétence puisqu' on se retranche derrière le fait que c'est un canal. Merci

M.LE PRESIDENT : Bien je vais demander à Jean-Claude PIRON de vous répondre. Mais je ne pense pas que le Syndicat en question soit supprimé mais Jean-Claude est plus compétent. Tu veux bien répondre.

M.PIRON : En fait il y a trois syndicats qui sont dissous parce qu'ils sont complètement inclus dans notre communauté d'agglomération c'est la loi GEMAPI donc ils disparaissent automatiquement. Il y a effectivement le SIMA qui concerne Arcizac-Adour, Bernac, Horgues etc...et il y a le Syndicat du ?????? avec Ossun, Azereix, Ibos et en dernier le fameux Syndicat de défense contre les crues de l'Alaric alors le problème de ce syndicat c'est qu'effectivement l'Alaric est un canal et n'est pas considéré comme une rivière, un fleuve etc....Mais on s'est quand même renseigné et c'est vrai que c'est totalement anormal on n'a pas le problème qu'avec l'Alaric on l'a également avec la Gespe. Puisque pour la Gespe et Odos c'est exactement la même chose, Odos pas simplement Odos puisque c'est un canal de décharge qui est là en fait en soutien à l'Echez. Donc Sylvie c'est dommage qu'elle ne soit pas là ce soir parce qu'elle aurait pu vous expliquer, elle a effectivement cherché un moyen et on aura un moyen de prendre en charge complètement l'Alaric et la Gespe également. On va s'en charger et on va les prendre parce que c'est effectivement complètement aberrant que ces deux canaux ne soient pas pris en charge par la GEMAPI, surtout quand l'on considère que sur les crues de l'Alaric beaucoup de travail a été fait c'est vrai que maintenant le canal est réellement, on ne va pas dire, sécurisé puisque on est jamais sécurisé contre les crues mais disons qu'il y a beaucoup de travail qui a été fait, sur la Gespe il y a rien du tout qui a été fait. N'oubliez pas que la Gespe vient se

jeter dans l'Echez au niveau de Bastillac et que Bastillac pour ceux qui arrivent de Lourdes très souvent, ils ont les pieds dans l'eau. C'est souvent le fait de la Gespe plus que de l'Echez.

M.DUBARRY : Oui merci pour l'explication et je voudrais aussi remercier toutes ces personnes-là qui ont œuvré pendant des années notamment au niveau du Syndicat Moyen Adour, je pense particulièrement au Président **BASTIANI** qui vous a fait un cadeau royal en vous laissant 90 000 euros dans la caisse donc pas de dette mais plutôt de l'actif. Merci.

M.BOUBEE : Merci Président. Je réagis à chaud. Pardonnez-moi, ma question est un peu intéressée, ça concerne Aureilhan. Effectivement l'Alaric est un canal et c'était le Syndicat de lutte contre les crues de l'Alaric qui gérait l'écluse. Si jamais l'écluse n'est pas manœuvrée au bon moment ça peut générer des inondations pour 400 maisons de la ville. Je dis ça j'y pense maintenant en vous écoutant j'ignorais tout ça. Qui c'est qui va avoir les clés de l'écluse.

M.LE PRESIDENT : Pas moi. Michel DUBARRY, on va les donner à Michel.

M.DUBARRY : Je n'ai pas besoin de clés j'ai un marteau et un burin

M. LEHMANN : Merci à Jean-Claude PIRON d'avoir bien noté cette problématique concernant la Gespe sur notre commune aussi parce qu'effectivement nous avons un plan de prévention des risques d'inondation qui s'applique de manière assez large quand même sur le territoire et effectivement nous avons des zones sensibles avec de l'habitat à proximité donc il est tout à fait pertinent t'intégrer effectivement cette prévention sur la Gespe aussi. Merci.

M.LE PRESIDENT : M.REVILLER vous voulez bien apporter quelques précisions aux questions posées.

M.REVILLER : Oui dans le cadre des dissolutions qui font suite à la loi NOTRE, la compétence GEMAPI a été transférée à la communauté d'agglomération. On doit reprendre à la fois l'actif et le passif mais aussi le personnel. Ce qui signifie que les agents qui sont concernés vont être pris soit directement par nous ce qui est le cas avec la communauté de la commune de la Haute Bigorre, soit par l'intermédiaire des conventions d'entente qu'à évoquer M.PIRON tout à l'heure.

M.DUBARRY: Oui j'entends bien ça, d'ailleurs j'ai vu le compte rendu qui a été fait par aussi par Marion, je l'ai eu tout à l'heure avant de venir à la réunion, ça concerne aussi en partie ce sujet. Mais il y en a qui effectivement laisse les agents mais laisse aussi du passif pas que de l'actif. C'était pour rigoler.

M.LE PRESIDENT: Bien merci beaucoup pour toutes ces précisions. Y a-t-il d'autres questions ? Y a-t-il des abstentions, des oppositions.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 20

ELECTION DE DELEGUES AU SYMAT ET AUX SYNDICATS DE RIVIERE (SMGAA, SM LA GESPE ET SIVU DE L'OUSSE) PAR REPRESENTATION SUBSTITUTION

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 21

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DES HAUTES PYRENEES (SDE 65) POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

Lecture de la délibération.

M.LE PRESIDENT: On a une idée M.PIRON de ce que représentent les reversements, sur le programme d'investissements énoncé.

M.PIRON : Là on nous dit qu'au niveau de Lourdes ça représente 408 350 euros, ça ce sont les dépenses éligibles à peu près 75% de cette somme.

M.LE PRESIDENT: 75%, c'est pas mal

M.PIRON : Tout compris, faire attention.

M.LE PRESIDENT : Parfait. Y a-t-il des questions ? Pas d'oppositions, pas d'abstentions.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 22

ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – RETRAIT DES COMMUNES DE BAZET ET GAYAN DU VAL D'ADOUR ENVIRONNEMENT ET INTEGRATION DANS LE SYMAT.

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 23

FONDS D'AIDE AUX COMMUNES – MODIFICATIONS DU REGLEMENT ET DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION.

Lecture de la délibération.

M.GARROT : Le passage de moins de 500 habitants à moins de 750 représente 8 communes.

M.BOYA : On ne pourrait pas pousser jusqu'à 850.

M.LE PRESIDENT : La délibération qui vous est proposée correspond à une demande d'amélioration du règlement d'attribution des fonds de concours. Tant qu'on y est on va dire qu'elle sera attribuée à tout le monde, on va déjà voir comment ça se passe avec cet élargissement. On verra ensuite Jean-Marc si on peut aller un peu plus loin. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y a pas une commune de 851 habitants ou de 751 pardon ?

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 24

ZONES D'ACTIVITES : APPROBATION DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES AVEC LES COMMUNES DE TARBES, BAZET, BORDERES SUR L'ECHEZ, IBOS, LOURDES ET SEMEAC ET APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITIN DES BIENS.

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 25

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A RESEAU ENTREPRENDRE ADOUR

Lecture de la délibération.

Proposition adoptée.

DELIBERATION N° 26

OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES – AVIS SUR LES PROJETS D'ARRETES MUNICIPAUX RELATIFS AUX DEROGATIONS ACCORDEES PAR LES MAIRES – ANNEE 2018

Lecture de la délibération.

M.LE PRESIDENT: Il n'y a pas cette phrase "autoriser les communes à 6 dimanches".

M.LAHOILLE : Alors si on a des faux documents quand on vient au conseil communautaire ça ne vas pas.

M.REVILLER : Par rapport au projet de délibération qui vous est soumis il y a eu l'avis de la commission qui a proposé 6 parce qu'il y avait des communes qui avaient demandé à passer à plus de cinq donc à 6.

M LAHOILLE: Personnellement je termine, je voterai contre cette délibération.je trouve que le dimanche il y a autre chose à faire que du tourisme commercial. Je suis pour le repos dominical.

M.LE PRESIDENT : Bien. Yannick

M.BOUBEE : Moi je vote pour la délibération mais comme je porte le mandat de Mme PHAM qui elle m'a demandé de m'abstenir. Elle s'abstient, moi je vote.

M.LE PRESIDENT : Excusez-moi je croyais que vous vouliez intervenir M.GAILLANOU. Je repose la question. Quelles sont les abstentions ? 3 abstentions. Quels sont les votes contre ? 13 votes contre.

Proposition adoptée.

M.LE PRESIDENT : Je vous remercie. Avant que je lève la séance je voulais vous dire que nous avons organisé à votre attention un buffet en bas, j'espère que vous pouvez rester. C'est la fin de l'année et je pense que l'on a fait durant cette année beaucoup de travail. Je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre engagement tout à fait remarquable au sein de notre Agglomération. Cette Agglomération nous réunit. On peut avoir parfois des divergences c'est normal, c'est dans la nature humaine mais dans l'ensemble je trouve que nous avons fait du bon travail durant cette année 2017. J'espère qu'en 2018 beaucoup de projets que nous engageons se réaliseront, et que certains seront satisfaits de voir que les choses vont dans le bon sens. Merci à toutes et à tous.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, un bon Noël et nous nous retrouvons pour les vœux en janvier. Merci et bonne fin de soirée.